

Le 13 janvier 2025

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **treizième jour du mois de janvier de l'an deux mille VINGT-CINQ**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri et Johanne Fradette ainsi que Messieurs William Marsden, Paul-Conrad Carignan, Brian Wharry et Andrew Phaneuf.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

La directrice-générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Nancy Vanasse, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

25-01-878

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

25-01-879

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux des séances de 2, 4 et 18 décembre 2024 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de décembre dernier est déposé aux membres du conseil.

7.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de décembre est déposé aux membres du conseil.

25-01-880

7.3 Renouveaulement d'un membre au sein du CCU

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le mandat de Monsieur Mario Bibeau au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Andrew Phaneuf

Appuyé par Johanne Fradette

Il est résolu

QUE le mandat de Monsieur Mario Bibeau soit renouvelé comme membre du CCU jusqu'au 1er février 2026.

ADOPTÉE

8. ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

25-01-881

9.1 Réparation pour le camion GMC Sierra 2013

ATTENDU QUE le camion GMC Sierra 2013 de la municipalité a besoin de réparations au niveau des ailes, plancher et soles;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a reçu une soumission du Garage Daniel Therrien Enr. afin de réparer la carrosserie au montant de 9 508,23 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil autorise la dépense de de 9 508,23 \$ et que celle-ci soit affecté au poste budgétaire no. 02 32002 525

ADOPTÉE

10. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

25-01-882

10.1 Approbation des comptes payés et à payer

Il est proposé Johanne Fradette

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de décembre, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de décembre conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :

362 212,34 \$

Total des comptes à payer :

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois décembre 2024, pour un montant de 56 112,60 \$.

ADOPTÉE

10.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de d'octobre, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 499,97 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 3 840,40 \$

25-01-883

10.3 Renouvellement des assurances avec la FQM Assurances

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil renouvelle la police d'assurance avec la FQM offert par la MMQ pour un montant de 57 971,65 \$ incluant les taxes, pour l'année 2025;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires concernés selon la répartition établie dans les prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

25-01-884

10.4 Règlement no 484-2025 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 - Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 2 décembre dernier, la conseiller William Marsden a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n°484-2025;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le règlement n°484-2025 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2025.

QUE ledit règlement soit affiché sur le site internet le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

25-01-885

10.5 Acceptation du dernier décompte progressif no. 7 pour les travaux de réfection du chemin de Fitch Bay

ATTENDU la résolution 23-05-516, octroyant le contrat à la compagnie Couillard Construction Ltée pour les travaux de réfection du chemin de Fitch Bay;

ATTENDU la réception du dernier décompte progressif numéro 7 d'un montant de 182 088,72 \$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Simon Houle, ingénieur de la firme EXP, datée du 10 décembre 2024, de procéder au paiement;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

D'autoriser le paiement final de la somme 182 088,72 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 457-2022, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 13 avril 2023.

ADOPTÉE

25-01-886

10.6 Règlement no. 482-2024 sur la rémunération des élus abrogeant les règlements no. 458-2022 et 476-2024- Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le conseiller Andrew Phaneuf a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 482-2024 sur la rémunération des élus abrogeant les règlements no. 458-2022 et 476-2024 et que le projet du règlement a également été déposé;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir la rémunération des élus;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement n° 482-2024 sur la rémunération des élus abrogeant les règlements no. 458-2022 et 476-2024, portant sur la rémunération des élus;

QUE ledit règlement sera publié sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ INCLUANT LE MAIRE

10.7 Dépôt du certificat du registre - Règlement d'emprunt 481-2024

La greffière-trésorière par intérim dépose aux membres du conseil le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 481-2024 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 1 451 513 \$ et un emprunt de 1 451 513 \$ pour la réfection des rues Remick et Thayer incluant les infrastructures souterraines »

Le tout conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

25-01-887

10.8 Embauche d'un directeur-général et greffier-trésorier

ATTENDU QUE le directeur général a quitté en décembre dernier;

ATTENDU QUE la directrice-générale par intérim a procédé à un appel de candidatures en novembre dernier afin de combler les postes vacants;

ATTENDU QUE le comité d'administration a procédé à l'analyse des candidatures reçues et que leur choix s'est arrêté sur Monsieur Sébastien Croteau;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le Conseil entérine l'embauche de Monsieur Sébastien Croteau à titre de directeur-général et greffier-trésorier à partir du 08 janvier 2025 aux conditions prévues au contrat de travail dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice-générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail;

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-888

10.9 Embauche d'une trésorière adjointe

ATTENDU QUE la directrice-générale adjointe a quitté en novembre dernier;

ATTENDU QUE la directrice-générale par intérim a procédé à un appel de candidatures en novembre dernier afin de combler les postes vacants;

ATTENDU QUE le comité d'administration a procédé à l'analyse des candidatures reçues et que leur choix s'est arrêté Madame Nhora Stephany Leon Villamizar;

Il est proposé par Johanne Fradette

Appuyé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le Conseil embauche Madame Nhora Stephany Leon Villamizar; à titre de trésorière adjointe à partir du 13 janvier 2025 aux conditions prévues au contrat de travail dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante, et la directrice-générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail;

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

25-01-889

10.10 Embauche d'une directrice générale adjointe

ATTENDU QUE les départs de deux personnes en administration en novembre et décembre dernier au sein de la municipalité;

ATTENDU QUE Madame Nancy Vanasse travaille au sein de la municipalité depuis 2013;

ATTENDU QUE le conseil a proposé à madame Nancy Vanasse de combler le poste de directrice-générale adjointe;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Brian Wharry

Il est résolu

QUE le Conseil embauche Madame Nancy Vanasse, à titre de directrice générale adjointe aux conditions prévues dans le manuel des employés et la politique salariale.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-890

10.11 Désignation des signataires autorisés à signer au compte bancaire et les effets bancaires

ATTENDU QUE la municipalité se doit de mettre à jour les personnes qui sont autorisées à signer les chèques pour la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a embauché Monsieur Sébastien Croteau à titre de directeur-général et greffier-trésorier;

ATTENDU QUE monsieur le maire Pierre Martineau, et en son absence la mairesse suppléante madame Constance Ramacieri sont déjà autorisés à signer ainsi que madame Nancy Vanasse, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE monsieur Sébastien Croteau, nouveau directeur-général et greffier-trésorier soit mandaté pour signer tous les documents afférents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead, incluant la signature des chèques (à signer au compte bancaire et les effets bancaires).

QUE le nom de monsieur Alexis Bolduc, inspecteur en environnement et urbanisme, soit retiré comme signataire au dossier;

QUE le nombre de signatures nécessaires est de 2.

QUE les documents/chèques soient toujours signés par un élu et une personne de l'administration (employé), jamais deux élus ou deux employés pour un même document/chèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-01-891

10.12 Servitude sur le lot 6 511 341 – rue Remick

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la réfection des rues Remick et Thayer,

ATTENDU QU'une servitude s'avère nécessaire pour pouvoir accéder au terrain privé no. 6 511 341 advenant la venue d'autres travaux ou de l'entretien;

ATTENDU QUE Me Moreau, notaire, peut nous produire un document légal afin d'avoir une servitude sur le lot 6 511 341 en collaboration avec les propriétaires;

ATTENDU QUE les frais seront aux frais de la municipalité;

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim Nancy Vanasse et ou en son absence le directeur général, et le Maire M. Pierre Martineau ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude et tous autres documents s'y rattachant.

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire no 02 13000 415.

ADOPTÉE

25-01-892

10.13 Autorisation de procéder à l'appel d'offre pour la réfection des rues Remick et Thayer incluant les infrastructures souterraines

ATTENDUE QUE la municipalité a confié un mandat de services professionnels à FNX Innov concernant la réfection des rues Remick/Thayer incluant les infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE la municipalité entend poursuivre ce projet et qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour la suite du projet;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Andrew Phaneuf
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la firme FNX Innov à soumettre un appel d'offres public au système d'appel d'offres public SEAO pour la réfection des rues Remick et Thayer incluant les infrastructures souterraines conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no. 481-2024 par le MAMH.

ADOPTÉE

25-01-893

10.14 Autorisation à ClicSÉQUR

ATTENDU QUE ClicSÉQUR demande une résolution particulière pour nommer le nouveau directeur-général et greffier-trésorier monsieur Sébastien Croteau comme représentant autorisé de la municipalité du Canton de Stanstead à obtenir les autorisations nécessaires pour accéder à la plateforme de ClicSÉQUR;

ATTENDU QUE la directrice-générale adjointe, madame Nancy Vanasse soit également autorisée à accéder à la plate-forme ClicSÉQUR comme utilisateur et afin de consulter les informations sur le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE monsieur Sébastien Croteau, directeur-général et greffier-trésorier soit autorisés à signer, au nom de la municipalité du Canton de Stanstead, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'ils jugeront à cette fin.

QUE madame Nancy Vanasse soit autorisée à consulter les informations concernant la municipalité sur le PGAMR.

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQUR.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie

CONSIDÉRANT que les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région;

CONSIDÉRANT que des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie;

CONSIDÉRANT que les sentiers pédestres de la MRC ont accueilli plus de 4,1 millions de visites entre 2019 et 2023 provenant en moyenne à 69 km de distance, générant des retombées économiques substantielles pour les commerces de proximité et les hébergements (Propulso, 2024).

CONSIDÉRANT que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une *Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie*;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC de Memphrémagog a pris part, de même que toutes les autres MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires;

CONSIDÉRANT que le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un *Plan directeur régional de randonnée pédestre*, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations;

CONSIDÉRANT que ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires;

CONSIDÉRANT que la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le *Plan nature 2030* du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog a, entre autres, pour objectifs :

- D'améliorer l'accessibilité des plans d'eau et des milieux naturels;
- De favoriser le déploiement d'une offre d'activités sportives, de plein air, culturelle et sociale permettant aux citoyens d'être actifs à proximité de leur milieu de vie;
- De miser sur la consolidation et l'amélioration des infrastructures récréatives en place et sur l'offre récréative globale, tant au bénéfice des résidents qu'à celui des touristes.

***Il est proposé par Johanne Fradette
Appuyé par William Marsden***

Il est résolu

QUE le conseil de la municipalité:

- Reconnaisse l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage et favorisant les saines habitudes de vie;
- Appuie la *Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie*;
- Confirme sa collaboration à l'élaboration d'un plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations;
- Confirme son intention de collaborer à sa mise en œuvre, dans la mesure des priorités et des moyens de la municipalité;
- La municipalité transmet une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire de la MRC ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

ADOPTÉE

25-01-895

13.2 Appui et aide financière au programme Pêche en herbe

ATTENDU QUE le programme Pêche en herbe offre une aide financière afin d'organiser des activités en rapport avec la pêche pour les enfants de 6 à 17 ans;

ATTENDU QUE l'agente communautaire désire soumettre une demande d'aide financière pour ce programme;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec cette activité qui consistera à initier les jeunes à la pêche;

ATTENDU QUE des associations de chasse et pêche de la région veulent collaborer avec la municipalité pour ces activités de pêches;

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Paul C. Carignan

Il est résolu

QUE la Municipalité appuie la demande de Pêche en herbe.

QUE le conseil mandate Madame Kimberley Whitworth, agente communautaire de la municipalité du Canton de Stanstead, à signer l'entente de demande de subvention au nom de la municipalité relatif à ce projet.

ADOPTÉE

14. VARIA

15. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

25-01-896

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Andrew Phaneuf, il est 19h37.

M. Pierre Martineau
Maire

Mme Nancy Vanasse
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim